

I. Capital décès de base

Conformément aux dispositions du Règlement de CCPMA PREVOYANCE, vous pouvez indiquer **le ou les bénéficiaires** (personnes physiques) **ainsi que la répartition de votre choix** pour le capital décès de base. Vous pourrez à tout moment modifier cette désignation en nous envoyant un bulletin de modification.

En l'absence de désignation, le capital décès de base est attribué dans l'ordre prévu réglementairement par CCPMA PREVOYANCE, soit :

En l'absence d'enfant(s) à charge*	■ 100 % au conjoint survivant non séparé de corps, à défaut au cocontractant d'un PACS ou au concubin **
En présence d'enfant(s) à charge*	■ 50 % au conjoint survivant non séparé de corps, à défaut au cocontractant d'un PACS ou au concubin ** ■ 50 % au(x) enfant(s) à charge* étant entendu que ledit capital est réparti par parts égales entre chaque enfant à charge
En l'absence de conjoint survivant non séparé de corps, à défaut de cocontractant d'un PACS ou de concubin **	■ 100 % au(x) enfant(s) à charge* étant entendu que ledit capital est réparti par parts égales entre chaque enfant à charge
En l'absence de bénéficiaires prioritaires	■ le capital est versé aux héritiers

2. Attribution de majorations familiales

Conformément aux dispositions du Règlement de CCPMA PREVOYANCE, les majorations familiales seront obligatoirement versées aux personnes qui les ont générées, à savoir, au conjoint ou au cocontractant d'un PACS ou au concubin et au(x) enfant(s) à charge.

* Les enfants à charge sont définis au Règlement de CCPMA PREVOYANCE.

** Pour le bénéfice de la désignation de substitution et des majorations familiales, le concubin doit justifier d'au moins deux années de vie commune avec le participant avant son décès. Toutefois, la condition de durée est considérée comme remplie lorsqu'un ou des enfants sont nés de l'union.

RADIATION

Motif de cessation d'activité :

(à indiquer sur la **DECLARATION DE CESSATION D'ACTIVITE**)

(01) Démission	(13) Congé parental	(25) Fin de période d'essai
(02) Licenciement	(15) Expatrié	(28) Congé sans solde
(03) Retraite	(16) Changement de statut	(29) Congé formation
(04) Décès	(17) Fin de contrat	(30) Congé sabbatique
(11) Preretraite FNE	(18) Suspension d'activité	(31) Transfert de régime
(12) Preretraite Entreprise	(19) Mutation	(32) Devient non salarié
(98) Autre Motif : A préciser		

La loi n°2004-81 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites au présent formulaire. Elle garantit aux bénéficiaires pour les données les concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de l'Institution destinataire de la demande. Les données ainsi communiquées ne peuvent être transmises à des tiers sans autorisation expresse du bénéficiaire.